



REPUBLIQUE DU BENIN

65ème SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES

DISCOURS

DE

S.E.M. JEAN-MARIE EHOZOU,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE
L'INTEGRATION AFRICAINE, DE LA FRANCOPHONIE
ET DES BENINOIS DE L'EXTERIEUR

ENVOYE SPECIAL DE S.E. DR. BONI YAYI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

New York, le 23 Septembre 2010

Monsieur le Président de l'Assemblée Générale,

Je m'adresse à cette auguste Assemblée au nom du Président de la République du Bénin S.E. Dr. Boni YAYI qui n'a pu se rendre à New York pour les contraintes de calendrier. Il partage votre ambition de bâtir une Organisation des Nations Unies forte inclusive et ouverte en tant que garante de la gouvernance mondiale.

Je suis convaincu que votre fructueuse expérience à la tête du Gouvernement suisse, qui a permis l'entrée de votre beau pays à l'Organisation des Nations Unies, est pour nous un précieux atout pour y parvenir.

Le Bénin apportera sa modeste contribution aux travaux dans cette optique au cours de cette session et s'efforcera, ce faisant, de promouvoir les idéaux de la Charte, à laquelle mon Pays réitère, ici même, sa pleine adhésion.

Aussi, voudrais -je vous adresser, Prof. DEISS, mes vives félicitations pour votre élection à la Présidence de la 65ème Session de l'Assemblée Générale.

Votre prédécesseur, Son Excellence Dr. Ali TREKI, qui a dirigé avec brio les travaux de l'Assemblée Générale pour le compte de l'Afrique, s'est efforcé de rechercher des solutions idoines aux grands défis de l'humanité durant son mandat, tact et dextérité.

Nous lui rendons hommage pour les bons et loyaux services qu'il a rendu à la Communauté Internationale.

Je tiens également à saluer l'action courageuse et déterminée de Son Excellence Monsieur BAN Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies pour avoir su appréhender la portée des graves crises qui secouent le monde et pour son engagement constant pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici à l'échéance de 2015.

Grâce aux initiatives hardies qu'il a prises pour promouvoir la concertation internationale, il a su revivifier les vertus du multilatéralisme comme voie royale de gestion des affaires du monde dans un cadre inclusif et participatif qui donne tout son sens à l'unicité de notre monde et à la commune responsabilité de l'espèce humaine pour le maintien des équilibres fondamentaux dont dépendent sa survie sur la terre et la pérennité de la biosphère.

Le chemin que nous ont tracé les pères fondateurs des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, de la promotion des droits de l'homme et du développement, est celui du dialogue, de la coopération et du partenariat mondial pour la promotion du bien commun de l'humanité.

La raison d'être de l'Organisation des Nations Unies est de donner un cadre de référence et de convergence universelle pour la coordination des politiques nationales, mais aussi et surtout pour l'aménagement des intérêts en présence par rapport aux paramètres déterminant les champs de tension, entre les aspirations et les revendications de nos Peuples et de nos Etats, dans leur diversité.

Si les Nations Unies n'existaient pas, elles devraient être créées car l'on ne peut concevoir aujourd'hui un monde sans les Nations Unies. Je voudrais par là, marquer l'attachement du Bénin au rôle irremplaçable des Nations Unies, de ses Agences, Fonds et Programmes et de ses diverses Institutions Spécialisées qui rendent à l'humanité un service inestimable en tant que bras séculier de notre conscience collective.

Monsieur le Président,

La Réunion de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, convoquée par le Secrétaire Général des Nations Unies, a défini un programme d'action pour atteindre ces objectifs d'ici à 2015.

En mettant en œuvre ces mesures, il importe de tenir constamment compte de l'échéancier fixé pour la réalisation des OMD, au regard des difficultés additionnelles liées aux crises actuelles du système financier et économique et à celles qui l'ont précédée.

Il est du devoir de la Communauté Internationale de mobiliser les ressources nécessaires pour corriger les graves distorsions qui sont à l'origine de ces crises.

Les pays vulnérables sont tenus de réaliser les investissements de nature à relancer durablement la production agricole, et pour maintenir un taux de croissance soutenue capable de générer à la longue la prospérité et le développement humain durable, car la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement doit être assurée et pérennisée comme un acquis.

Pour l'urgence, il importe que les Nations Unies usent de toute leur influence pour se donner les moyens d'aider les pays en difficulté à assurer la survie des populations menacée et des couches vulnérables qui courent le risque d'être décimées par la famine et les maladies, si rien n'est fait pour leur venir en aide.

Le moment est venu de donner au droit à l'alimentation une signification, car il est intolérable que la faim continue de faire partie des souffrances humaines au 21ème siècle. Pour le court terme, la priorité doit être accordée au renforcement des systèmes de protection

sociale dans les pays à faible revenu et à l'activation des capacités dormantes de production locale par la promotion des petites et moyennes entreprises agricoles afin qu'il n'y ait pas une augmentation drastique du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté.

Pour le moyen et le long terme, il faudrait repenser les politiques de promotion des investissements dans l'agriculture pour rétablir l'équilibre entre les produits de rente et les produits alimentaires en vue d'assurer la sécurité alimentaire des pays, en tenant compte des spécificités culturelles.

Monsieur le Président,

La Communauté Internationale devrait amorcer une évaluation de l'efficacité de ses dispositifs de veille stratégique pour accroître leur capacité d'anticipation des chocs systémiques. Ce qui est prévisible doit être prévu pour déterminer dans une démarche prospective, en fonction des données scientifiques disponibles, un avenir désirable pour nos Peuples qui doivent coopérer aux fins de sa réalisation.

A cet égard, la proposition faite de relever la part de l'agriculture dans l'aide publique au développement de 3% à 10% représente une démarche stratégique qui doit être mise en œuvre avec une volonté politique commune à la mesure de l'enjeu. C'est le lieu de rendre hommage aux pays qui ont déjà pris des engagements fermes pour accorder des ressources supplémentaires à cet effet.

Le Bénin est un pays agricole et l'agriculture doit servir de tremplin pour son développement. Pour ce faire, le Gouvernement béninois s'emploie à mettre en synergie la promotion de la croissance et la lutte contre la pauvreté pour faire rimer la démocratie et la conquête des libertés avec la prospérité partagée, en opérant les transformations sociales nécessaires pour assurer une participation effective de toutes les couches aux efforts nationaux de développement.

Le Gouvernement s'emploie à promouvoir la mécanisation. Mais étant donné qu'elle ne peut produire l'impact escompté sans la maîtrise de l'eau, il est envisagé un programme de gestion rationnelle de cette ressource de manière à en tirer un meilleur parti tout en veillant à en assurer la pérennité.

Ces investissements permettront de réduire la pénibilité du travail des agriculteurs et de limiter les pertes post-récolte pour offrir une production agricole couvrant les besoins nationaux et générant des surplus pour l'exportation.

Dans le cadre des efforts de diversification de la production agricole, le Gouvernement envisage aussi de promouvoir sur les terres arables marginales, la culture de plantes servant à la production du biocarburant.

L'objectif visé est de réduire la dépendance et le renchérissement du coût des hydrocarbures accentuée par la baisse drastique du rendement des centrales hydroélectriques due aux changements climatiques dont l'impact a affecté gravement l'activité économique dans le pays au cours des dernières années.

L'Afrique de l'Ouest est profondément affectée par la dégradation des sols, l'érosion côtière et les effets conjugués des fréquentes inondations dues aux changements climatiques. Nous exprimons ici notre haute appréciation pour le travail de sensibilisation que fait le Secrétariat de la Convention Cadre sur la lutte contre la désertification. Il importe de consacrer davantage de ressources à la mise en oeuvre de cette Convention dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

Les mesures d'adaptation et d'atténuation doivent être mises en oeuvre avec un sens aigu de l'urgence de l'aide aux régions affectées. Les Institutions Financières de Développement devraient accorder une attention particulière aux projet de revitalisation des sols, à la promotion de la culture irriguée et de reboisement avec des essences de nature à accroître la disponibilité de denrées alimentaires.

Nous réaffirmons ici notre sympathie avec les pays qui ont été frappés par les phénomènes naturels, notamment les tremblements de terre, en particulier à Haïti dont nous sommes proches par le sang et la culture.

Monsieur le Président,

Mon Pays, le Bénin, va organiser en mars 2011, les élections présidentielles et législatives.

Après vingt (20) ans de démocratie, où les scrutins s'organisaient sur la base des listes manuelles, mon Gouvernement en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et les partenaires au développement, a jugé bon de doter le pays d'une Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI) qui permettra d'assurer la transparence des élections et réduire sensiblement les contestations et troubles post électoraux.

La classe politique béninoise est unanime sur la nécessité pour le Bénin d'avoir cette liste, mais des divergences subsistent sur le processus, le délai de sa réalisation et son utilisation pour les scrutins présidentiels et législatifs de mars 2011.

Je suis confiant qu'avec le dialogue et le génie béninois qui a permis de réussir brillamment la conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, le Bénin pourra relever ce défi et étonner encore une fois le monde.

J'en appelle à l'Organisation des Nations Unies et à la Communauté Internationale afin qu'elles continuent à soutenir les efforts du Gouvernement Béninois.

Monsieur le Président de l'Assemblée Générale,

Pour nous atteler avec succès à relever les grands défis actuels et futurs, nous devrions préserver la paix et la sécurité internationales.

C'est le tout premier des objectifs majeurs assignés aux Nations Unies. Malgré les efforts inlassables que déploie l'Organisation en liaison avec les Organisations régionales, l'humanité continue de pâtir de la persistance de certains conflits armés entraînant, par les ravages qu'ils causent, des souffrances inimaginables aux populations affectées.

Le terrorisme que nous condamnons sans réserve sous toutes ses formes et ses manifestations, continue aussi de frapper sans discernement des populations civiles innocentes, y compris les travailleurs humanitaires et le personnel des Nations Unies, malgré la protection internationale particulière dont ils jouissent.

Ces graves atteintes portées aux principes d'humanité dans les situations de conflits nous préoccupent. Nous devons œuvrer pour le renforcement de l'autorité du droit international humanitaire et des institutions multilatérales de la justice internationale pour accroître leur capacité de dissuasion quant aux crimes graves.

Mon pays réitère ici son adhésion à la responsabilité de protéger et ne ménagera aucun effort pour assurer son opérationnalisation, conformément aux principes cardinaux de la Charte des Nations Unies.

Nous lançons un appel à tous les Peuples et à tous les citoyens du monde à respecter la valeur de la vie humaine et à composer dans l'esprit de la coexistence pacifique et du bon voisinage pour résoudre leurs différends par la coopération, le brassage et la recherche de la compréhension mutuelle, la promotion de la culture de la paix et le dialogue entre les religions dans la recherche du bien commun de l'humanité réconciliée avec elle-même.

Dans cette optique, nous devrions accorder plus d'attention aux efforts à faire pour enrayer les causes profondes des conflits et surtout mettre fin au commerce illicite des armes légères et de petit calibre qui favorise leur prolifération, sources de braquage et d'insécurité dans nos villes et campagnes.

Monsieur le Président,

Le respect des Droits de l'Homme et des libertés publiques doit replacer la personne humaine au centre des efforts de développement durable et il est du devoir de la Communauté Internationale de le garantir.

Il est indispensable que le respect des droits de l'homme devienne un mode de vie et soit la norme essentielle de validation des comportements humain au quotidien afin de promouvoir le respect mutuel, l'égalité des chances dans la vie et le plein accomplissement des potentialités de chacun.

De ce point de vue, je voudrais mettre l'accent sur le rôle important que devraient jouer les jeunes, les femmes dans le développement de nos pays. En proclamant l'année débutant le 12 août 2010, Année internationale de la jeunesse, l'Assemblée Générale des Nations Unies a voulu relever la contribution des jeunes à la société. Nous exhortons l'ensemble des Etats membres à donner un contenu concret à l'Année Internationale de la Jeunesse suivant leurs réalités nationales.

Le thème "Dialogue et compréhension mutuelle", vise d'ailleurs à encourager l'alliance des générations. Le Gouvernement du Bénin est déterminé à apporter sa modeste contribution en vue de la tenue effective de la Conférence des Nations Unies sur la Jeunesse, actuellement en cours de préparation pour marquer cette Année.

Dans le souci d'assurer l'utilisation rationnelle des potentialités des femmes qui représentent plus de la moitié de la population de mon Pays, le Gouvernement a créé un Institut National pour Promotion des Femmes.

Un programme de microcrédit aux femmes les plus pauvres a été également mis en place pour favoriser la promotion de leurs activités économiques. A ce jour, ce programme a rendu autonomes près de 600.000 femmes par la création d'activités génératrices de revenus.

Les innovations visant l'alphabétisation, la micro-assurance, la mutuelle de santé, la solution biométrique ont été introduites dans le programme en vue de sa professionnalisation, de la sécurisation des fonds publics engagés d'une part, et de l'amélioration de l'accès des bénéficiaires auxdits programmes, d'autres part.

Ce programme est à élargir, ce qui doit nécessiter un soutien financier supplémentaire de la Communauté internationale, en particulier des partenaires techniques et financiers.

Monsieur le Président,

La promotion de l'Etat de droit au plan international requiert la participation effective et efficiente de tous les Peuples à la gestion des affaires de notre monde dans l'intérêt des générations présentes et futures, et en particulier, le renforcement de la représentation des

pays en développement dans les organes de décision des Institutions financières internationales et de leurs obligations redditionnelles ainsi qu'une redéfinition de leur mandat institutionnel pour qu'elles servent davantage à mobiliser les ressources en faveur du développement des Pays les Moins Avancés, tout en veillant à la stabilité du système financier international.

Le Conseil de Sécurité est un instrument essentiel de la gouvernance mondiale. Sa réforme tant attendue ne peut être ajournée sine die. Otage des contradictions inhérentes aux relations internationales contemporaines, elle piétine désespérément alors qu'elle est reconnue comme revêtant une importance cardinale pour l'efficacité de l'Organisation. Les négociations en cours à cet effet doivent être menées de bonne foi avec un sens aigu de responsabilité, afin de préserver la crédibilité de l'Organisation entamée par un lourd passif.

Evitons les formules expéditives éludant l'essence même de la réforme, qui est d'assurer une représentation équitable des Etats dans toutes les deux catégories de membres et de garantir aux décisions du Conseil la transparence, la légitimité et l'autorité requises pour qu'il puisse assurer avec plus d'efficacité sa responsabilité primordiale pour la paix et la sécurité internationales.

A cet égard, le Bénin réaffirme du haut de cette tribune les aspirations légitimes de l'Afrique. La démocratisation des Nations Unies, c'est aussi un engagement plus ferme pour le respect de la légalité nationale et internationale par les Etats membres.

Monsieur le Président,

Le Bénin renouvelle ici son ferme engagement à continuer de contribuer à l'effort constant d'adaptation de l'Organisation solidement ancré au socle de ses principes cardinaux que sont l'égalité souveraine des Etats, le respect de la dignité humaine, la promotion de la coopération au développement et la recherche de solutions idoines aux problèmes globaux.

Dans cet esprit, je voudrais, pour terminer, lancer un pressant appel pour le renforcement de la coopération internationale. La Coopération internationale n'est ni une forme d'assistance sociale, ni un système organisée de mendicité et d'imposture entremêlées. Elle se doit d'être une "mutualité" d'intérêts légitimes, un effort commun d'entraide pour un "Contrat de solidarité" qui permet la conquête ensemble de moyens efficaces pour une condition humaine plus digne et toujours plus créatrice. C'est là une réflexion que nous inspire la célébration cette année du cinquantenaire de l'Indépendance de 17 pays africains.

Je vous remercie.